

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE PRÉNATAL (PQDP)

ACTUELLEMENT

Test biochimique
(avec ou sans clarté nucale)

Prises de sang :

- une première au 1^{er} trimestre (10^0 - 13^6)
- une seconde au 2^e trimestre (14^0 - 16^6)



À PARTIR DU 6 MAI 2024

Test biochimique
(avec ou sans clarté nucale)

- Une seule prise de sang au 1^{er} trimestre (10^0 - 13^6)

Un dépistage biochimique du 2^e trimestre demeurera accessible pour les grossesses où la prise en charge est tardive.

LA CLARTÉ NUCALE :



Améliore grandement la performance du Programme.



Diminue significativement le nombre de résultats faux positifs.

IMPORTANT

Les centres médicaux doivent transmettre sans délai, pour les femmes participant au PQDP, les mesures échographiques (rapport) aux laboratoires du Programme afin d'éviter tout délai inutile dans la communication des résultats aux parents.